Conseil municipal du 22 avril 2013. Question orale

Le 21 avril 2013

Monsieur le Maire,

Mercredi prochain, le Conseil de Surveillance de l'hôpital de Mantes se réunit.

A son ordre du jour figure notamment la privatisation du parking public de l'Hôpital.

Ce point ne peut laisser indifférents les élus de Mantes la Jolie.

Il semble être une conséquence directe de la fermeture de la cardiologie interventionnelle et de la fuite en avant que nous observons pour la justifier.

Les projets connus sont, en effet, la privatisation de la plus grosse part du service de cardiologie dans son ensemble, la fermeture de l'Unité de soins intensifs cardiologiques public (USIC) et la privatisation d'une partie des soins de suite.

Cette fuite en avant touche maintenant directement l'accès gratuit des patients et des visiteurs aux soins.

Pour ce qui concerne ce parking, je ne méconnais pas les difficultés auquel il est confronté puisqu'il est régulièrement saturé.

Cette saturation a cependant des causes bien précises :

- Le manque de places disponibles dans le parking réservé au personnel qui n'a pas encore trouvé de réponse satisfaisante et qui fait occuper le parking public en partie par ce même personnel.
- Le manque de places disponibles pour l'école d'infirmières en direction des élèves, de l'hôtel des impôts en direction des contribuables, de la CPAM en direction des usagers, voire de l'arrêt de bus « A14 » à proximité.

Ce sont des raisons logiques pour qu'on s'attaque « à la racine du mal » plutôt que de pénaliser une nouvelle fois les patients, les Mantais dans leur ensemble et les habitants du quartier.

En son temps et pour ce qui concerne la municipalité, j'avais déjà signalé qu'on ne pouvait approuver le déménagement de services publics ou d'écoles sans que ne soient prévus – dans le même temps – les places de stationnement devenues nécessaires.

Deux de nos collègues – Madame Dumoulin et Monsieur Abbi El Arbi – représentent le Conseil municipal au sein du Conseil de surveillance.

Marc Jammet, conseiller municipal de Mantes la Jolie, 31 rue Pierre Curie 78200 Mantes la Jolie. Téléphone: 06 07 67 41 29. Courriel: marc.jammet@wanadoo.fr

Il me semble naturel donc que vous leur donniez la parole afin qu'ils puissent nous informer plus complètement et débattent avec l'ensemble de la représentation municipale des positions qu'ils vont défendre.

Il me semble également naturel qu'en tant que premier magistrat de notre ville, vous en fassiez de même.